

Restauration du Guyoult sur le site des Tanneries à Dol-de-Bretagne : les travaux ont commencé

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) vient d'engager des travaux de restauration du Guyoult sur le site des Tanneries à Dol-de-Bretagne.

A cet endroit, le cours d'eau jusque-là « dissimulé » sous des dalles de béton sera de nouveau visible par les Dolois. Grâce au rétablissement d'un fonctionnement hydraulique harmonieux, le retour d'espèces piscicoles migratrices telles que la truite fario ou encore l'anguille est attendu.



Une ancienne friche altérant le fonctionnement hydraulique du site

Le site des Tanneries a probablement tout d'abord accueilli des moulins à eau, puis des tanneries au 18^e et 19^e siècle et enfin une grande entreprise de fabrication de meubles en bois qui sera détruite dans les années 80. Il présente aujourd'hui un terrain vague constitué de remblais, de murs en mauvais état menaçant de tomber dans le Guyoult, de 3 dalles de béton recouvrant le cours d'eau et de ferrailles qui en ressortent.

D'un point de vue hydraulique, deux seuils en béton et un seuil en pierre rendent infranchissable le fleuve par les poissons migrateurs. Le resserrement artificiel du lit contraint fortement l'écoulement de l'eau et induit de forts risques d'inondation en amont.

Des travaux de restauration du cours d'eau

Aussi, le projet consiste à restaurer la continuité écologique sur le Guyoult, c'est-à-dire rétablir un bon écoulement de l'eau propice à la circulation des sédiments et des poissons migrateurs. Pour ce faire, les dalles surplombant le cours d'eau ainsi que deux seuils - dont un présent sous le pont de la rue des Tanneries - vont être supprimés. Le tracé du Guyoult sera aussi légèrement modifié avec



pour objectif d'adoucir sa courbe au niveau de sa confluence avec le ruisseau des Tendières, préservant ainsi la digue des assauts du courant pendant la saison hivernale.

Le lit du cours d'eau sera élargi, passant de 3 m à 5 m de largeur, et le fond du lit restauré par la mise en place d'une couche de gravier adapté.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement des travaux de restauration de la continuité écologique sur le Guyoult depuis la mer, menés par le SBCDol depuis 2017 : installation de petites cales sur les portes à flot du Vivier-sur-mer afin d'assurer le passage des civelles (anguilles juvéniles), puis création d'une rampe d'enrochement au lieu-dit Le Haut-Pont à Mont-Dol pour faciliter la montaison de l'espèce (2020) et remise en fond de vallée complète du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol-de-Bretagne (2021).

L'aménagement d'une aire de stationnement par la ville de Dol-de-Bretagne

Le SBCDol travaille conjointement avec la Ville de Dol-de-Bretagne qui envisage d'accompagner les travaux de restauration du cours d'eau par l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée d'une soixantaine de places et la création d'un cheminement piétonnier pour rejoindre le parvis de la cathédrale et le centre-ville. Une descente à l'eau en pente douce permettra par ailleurs aux habitants de se réapproprier le cours d'eau et aux scolaires de venir y étudier les milieux aquatiques.

La continuité écologique, c'est quoi ?

La réglementation européenne rend obligatoire le rétablissement de la continuité écologique sur le Guyoult, cours d'eau classé en liste 2 (art. L 214-17 du code de l'environnement – arrêtés du 10/07/2012).

Rétablir la continuité écologique sur le Guyoult, c'est assurer le transport suffisant des sédiments dans la rivière et permettre aux poissons migrateurs d'y circuler sans obstacle infranchissable pour atteindre leur zone de reproduction et de croissance - ici les eaux douces du marais de Dol.

Les différents travaux réalisés depuis 3 ans sur le Guyoult par le SBCDol ont permis de libérer plus de 50 km de cours d'eau accessibles à la truite fario et un linéaire encore plus important pour l'anguille.

Ces travaux sont financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à 20% par la Région Bretagne et à 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine. Le SBCDol apporte un financement de 20%.



Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication - pédagogie

Tél : 02.57.64.02.55

Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr

Pour en savoir plus ...

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Son périmètre, identique à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, s'étend sur une superficie de 451 km² et rassemble 39 communes et 3 intercommunalités (Communauté de communes Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Communauté de communes Bretagne Romantique).

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Ce territoire qui concerne environ **700 km de cours d'eau et canaux**, est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur les plateaux granitiques (Combourg, massif de St-Broladre) avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Le SBCDol a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a été validé le 14 juin 2019 et comporte **39 sites d'actions prioritaires sur 6 ans (2019 – 2024)**. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives, aménagement de cours d'eau...),
- ...

Ces actions permettent également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...